

Déclaration de Gaetano Martino sur l'admission de l'Autriche au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 16 avril 1956)

Légende: Le 16 avril 1956, Gaetano Martino, ministre italien des Affaires étrangères et président en exercice de la dix-huitième session du Comité des ministres, salue l'adhésion de l'Autriche au Conseil de l'Europe.

Source: Conseil de l'Europe - Compte-rendu 18e session du Comité des Ministres - 16 avril 1956. Strasbourg: Conseil de l'Europe. "Déclaration de Gaetano Martino sur l'admission de l'Autriche au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 16 avril 1956)", p. 36-37.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_gaetano_martino_sur_l_admission_de_l_autriche_au_conseil_de_l_europe_strasbourg_16_avril_1956-fr-4f0c7f87-e5d9-4fc5-a4e1-dcd7b38901c8.html

Date de dernière mise à jour: 13/06/2014

Déclaration de Gaetano Martino sur l'admission de l'Autriche au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 16 avril 1956)

Le PRESIDENT déclare ouverte la séance publique et invite M. Léopold Figl, ministre des Affaires Etrangères de la République d'Autriche, à participer aux travaux du Comité.

Le Président fait la déclaration suivante :

« Monsieur le ministre des Affaires Etrangères d'Autriche, je considère comme un privilège particulier celui de pouvoir aujourd'hui, au nom du Comité des Ministres, accueillir l'Autriche au sein du Conseil de l'Europe.

Pendant les dernières années qui ont représenté pour l'Autriche une période difficile de sa longue histoire, le Conseil de l'Europe a regardé constamment vers votre pays avec une sympathie profonde.

Le Gouvernement autrichien avait, de son côté, établi avec différents organes du Conseil des liaisons grâce auxquelles une collaboration fructueuse s'était instaurée.

L'Assemblée Consultative avait marqué, en plusieurs occasions, sa ferme conviction qu'il fallait considérer cette situation comme contingente et que l'association de l'Autriche au Conseil de l'Europe aurait dû évoluer, le plus tôt possible, vers cette admission comme Membre de plein droit pour laquelle l'Autriche a toujours eu tous les titres requis.

Dès que les circonstances l'ont permis, le vœu de notre Assemblée qui représentait le sentiment commun de tous nos gouvernements a pu être accueilli : la vocation réciproque du Conseil de l'Europe et de l'Autriche s'est trouvée ainsi réalisée.

Tous ceux qui ont à cœur l'édification de l'Europe ne peuvent que se réjouir du fait que l'Autriche apporte à notre tâche commune la contribution de sa civilisation et de sa fermeté politique.

Il est ainsi prouvé que notre maison reste ouverte à tous ceux qui, dans le respect des principes démocratiques et des libertés fondamentales, désirent bâtir en commun un avenir meilleur pour leurs peuples.

Au nom du Comité des Ministres et au nom aussi de mon pays — en ma qualité de représentant italien — je souhaite au ministre des Affaires Etrangères d'Autriche la bienvenue la plus chaleureuse et je pense être votre interprète fidèle en le priant de transmettre à cette occasion au Président de la République Autrichienne les vœux de prospérité et de bien-être que le Conseil de l'Europe formule pour sa personne et pour le peuple autrichien. »